

---

# R.E.S.GEND INFOS

## BULLETIN TRIMESTRIEL DE LIAISON ET D'INFORMATION

réalisé par Philippe WITTIG, Délégué régional Alsace de notre association nationale  
Téléphone : 0 389 440 313 - courriel : resgend-alsace@laposte.net  
Site internet national : www.resgend.fr - Blog : resgend.blogspot.com  
Réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/resgend>

Numéro 1

Septembre 2019

---

### Le mot d'accueil du rédacteur

*Chef d'escadron (RC) Philippe WITTIG,  
Délégué régional Alsace de R.E.S.GEND*

Chers camarades de R.E.S.GEND,

A la demande du colonel (R) Luc DELNORD, notre actuel Président national, j'ai accepté d'adapter mon bulletin régional « Alsace » pour en réaliser une version nationale, susceptible de vous intéresser tous.

Si l'idée m'a parue intéressante (merci, cher Président), il me serait très utile - et agréable aussi - d'obtenir en retour vos avis quant à cette publication qui reste somme toute artisanale, mais que j'ai souhaitée à l'origine pour nos adhérents d'Alsace, afin d'établir un lien régulier entre nous et de faire circuler les informations que je peux glaner ici et là.

Vous seriez sympas également de me faire parvenir les news que vous trouveriez de votre côté (infos gendarmiques, bien sûr, mais aussi des nouvelles de société qui peuvent nous être utiles dans nos missions au service ou au contact de la Gendarmerie).

Belle rentrée 2019/2020 à tous et au plaisir de vous lire à l'occasion sur [resgend-alsace@laposte.net](mailto:resgend-alsace@laposte.net) !

*Rendez-vous en décembre 2019 pour le numéro 2 de notre bulletin.*



aux autres.

**Honneur** à notre camarade Gervais FURLING, adhérent R.E.S.GEND Alsace et membre de la garde au drapeau de l'Institution nationale des Invalides (INI) - à droite sur la photo - qui a participé au défilé du 14 juillet à Paris et a été remercié par le président de la République.

Bravo à notre ami qui participe à la plupart des cérémonies militaires organisées dans la capitale et qui apporte son concours efficace aux jeunes soldats blessés, compagnons d'infortune qu'il côtoie aux Invalides et qu'il aide à élaborer leurs dossiers d'invalidité.

Agé de 81 ans et gravement blessé lors de la guerre d'Algérie (main droite mutilée et œil gauche perdu), il reste attentif

## Actualités générales

### Infos diverses

Travail : selon l'OCDE, voici les temps de travail annuels moyens de divers pays (par ordre croissant) : Allemagne 1 363, Danemark 1 410, Norvège 1 424, Pays-Bas 1 430, France 1 472, Suisse 1 590, Suède 1 621, Australie 1 669, Royaume-Uni 1 676, Espagne 1 695, Canada 1 703, Japon 1 713, Italie 1 730, Etats-Unis 1 783, Russie 1 974, Grèce 2 035, Corée du Sud 2 069, Costa Rica 2 212, Mexique 2 255. Alors, surpris ?

Vide-greniers : assimilé à une vente au déballage, cette manifestation est réglementée par le code du commerce (art. L.310-2). En tant qu'organisateur, il faut déclarer le vide-greniers auprès de la mairie (quel que soit l'emplacement choisi, même un garage privé, par exemple) et tenir un registre nominatif de tous les participants. Ne pas respecter cette formalité expose l'organisateur à 6 mois d'emprisonnement et 30 000 € d'amende. Il faut vérifier que seuls des particuliers s'inscrivent pour vendre des biens personnels d'occasion ; la vente d'objets neufs (achetés ou fabriqués pour l'occasion) est strictement interdite.

« Permis blanc » : supprimé par la loi de 2003 contre la violence routière, la peine de suspension du permis de conduire peut néanmoins être suspendue ou fractionnée, sur proposition du ministère public ou par le tribunal de police ou correctionnel, pour un motif grave d'ordre médical, familial, social ou professionnel (code de procédure pénale – art. 708). Attention : les infractions les plus graves (ivresse, stupéfiants, délit de fuite, dépassement de plus de 50 km/h de la vitesse autorisée, etc...) ne sont pas susceptibles d'aménagements.

Fraude : en hausse par rapport à 2017, les fraudes aux allocations familiales (détectées lors des 35,8 millions de contrôles réalisés) se montaient à 304,6 millions d'euros en 2018 (dont 72 % sur les minima sociaux). Montant moyen d'une fraude : 6 785 €. Seules 4,5 % de ces fraudes ont donné lieu à des poursuites pénales.

LBD : lors de son congrès de mai dernier, la société française d'ophtalmologie (SFO) a publié les résultats d'une enquête menée par ses soins sur l'ensemble des CHU français entre février 2016 et avril 2019, étude portant sur les traumatismes oculaires imputables aux armes sub-létales. Ce terme correspond le plus souvent à des lanceurs de balles de défense (LBD), mais aussi à des grenades de désencerclement ou d'autres projectiles. Une quarantaine de personnes (en général des hommes jeunes, d'un âge moyen de 25 ans) ont été recensées pour ce type de blessures, souvent graves ayant même débouché chez 1 patient sur 5 à une énucléation. La SFO précise que le diamètre de l'orbite osseuse (40 sur 35 mm) étant identique à celui des balles de défense (40 mm), la contusion directe de l'œil est inévitable, d'autant que la vitesse de projection et l'énergie cinétique sont très importantes.

Nouvelle addiction : l'inhalation de protoxyde d'azote (gaz médical utilisé pour ses effets analgésiques, mais aussi par les cuisiniers ou pâtisseries dans les récipients de crème chantilly) se développe dangereusement lors de soirées festives. De graves complications peuvent en découler (neuropsychiatriques à 79 %, pulmonaires à 5 %, décès dans plus de 30 % des cas). Si aucune étude n'a été réalisée en France à ce jour, une enquête publiée en Australie en 2003 révélait que 57 % des étudiants connaissaient cette pratique et que 12 % inhalaient ce gaz. Entre 2013 et 2014, une autre étude révélait qu'en Angleterre et au Pays de Galles près de 6 % des 16-24 ans consommaient du protoxyde d'azote lors de festivals ou de soirées étudiantes, chiffre évalué entre 29 et 39 % en Angleterre en 2016.

Peine de mort : elle est appliquée pour punir les crimes dans 56 pays sur 198. Si les USA sont les seuls à faire appel à l'électrocution, l'Arabie Saoudite est l'unique pays à employer la décapitation. La pendaison reste le mode d'exécution le plus répandu, suivi de la mise à mort par arme à feu et l'injection létale. Des ONG internationales estiment à plus de 686 exécutions dans le monde en 2018, à l'exclusion de la Chine... qui aurait exécuté – toujours en 2018 - plus de 2 000 personnes. Quel est le classement macabre des pays qui pratiquent la peine capitale, sachant que certains chiffres sont des minimales ? Iran 253 au minimum, Arabie saoudite 149, Vietnam au moins 85, Irak plus de 52, Egypte 43 au moins, Etats-Unis 25, Japon 15, Pakistan plus de 14, Singapour 13, Somalie 13, Soudan du Sud au moins 7, Biélorussie 4 voire plus, Yémen 4 au moins, Afghanistan 3, Soudan 2, Botswana 2, Taïwan 1, Thaïlande 1. En résumé : en 2018, la Chine aurait exécuté au moins trois fois plus de personnes que tous les pays pratiquant la peine de mort réunis.

Enquête « associations » 2018 : selon une enquête menée par le CNRS, notre pays comptait 1 500 000 associations en 2018 qui brassaient un budget cumulé de 113 milliards d'euros. 32 millions de participations bénévoles et 1,85 million d'emplois salariés ont été dénombrés. 55 % des associations fonctionnaient avec des financements privés et 45 % avec des financements publics. De plus en plus de femmes exercent des responsabilités au sein des associations ; les seniors y sont de plus en plus nombreux. Les présidents sont très diplômés, souvent cadres ou enseignants.

Marge d'erreur : le 26 mars dernier, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu obligatoire la prise en compte de la marge d'erreur lors des contrôles d'alcoolémie (décision n° 18-84.900). Cette marge d'erreur, fixée à 8 % de la valeur mesurée pour les concentrations égales ou supérieures à 0,40 mg/l, avait été prévue par un décret du 31 décembre 1985, mais son application restait à la discrétion des diverses juridictions. Ce n'est donc plus le cas et tous les justiciables seront désormais jugés de la même façon sur l'ensemble du territoire national, la marge d'erreur devant systématiquement être appliquée, tant par l'agent verbalisateur que par les tribunaux.

Ceci signifie donc que – désormais – la contravention sera établie pour un taux d'alcool supérieur à 0,28 mg par litre d'air expiré (et non plus 0,25 mg/l) et qu'il faut 0,43 g/l (et non plus 0,40 g/l) pour risquer l'amende maximale de 4 500 € et jusqu'à trois ans de suspension du permis de conduire. Cependant, que l'on soit au-dessus ou au-dessous du seuil de 0,43 g/l, cela coûtera toujours la perte de six points de permis.

Champignons : l'automne approche et vous serez peut-être tentés d'aller ramasser des champignons. Outre le fait que vous prenez un risque sanitaire évident si vous n'êtes pas un parfait connaisseur (1 625 cas d'intoxication recensés la saison dernière par les centres anti-poisons, dont 24 graves et une mortelle), sachez que la loi régit cette activité bucolique. Art. 547 du code civil : « *Les fruits naturels ou industriels appartiennent au propriétaire par droit d'accession* » - art. R.163-5 du code forestier : « *Dans les bois et forêts relevant du régime forestier, sauf s'il existe une réglementation contraire, l'autorisation est présumée lorsque le volume prélevé n'excède pas 5 litres* » (soit environ 5 kilos par personnes, sauf pour les truffes) - selon l'art. R.163-5 du code forestier toujours, une récolte sans autorisation inférieure à 10 litres est passible d'une amende de 750 € ; une récolte supérieure à 10 litres (et quel que soit le volume pour les truffes) peut être sanctionnée jusqu'à 45 000 € d'amende et trois ans d'emprisonnement. Conseils : demandez l'autorisation du propriétaire du pré choisi pour votre cueillette ; pour les bois, renseignez-vous pour savoir s'il s'agit d'une propriété publique où le ramassage est possible ou d'une propriété privée sur laquelle le ramassage est interdit sans autorisation (ne fut-ce que verbale).

Réseaux sociaux : en 2017, les enfants de la tranche d'âge 7-12 ans passaient en moyenne 6 h 10 minutes par semaine sur internet et essentiellement sur les réseaux sociaux (45 minutes de plus qu'en 2015). 54 % des élèves de 6<sup>ème</sup> sont déjà inscrits sur les réseaux sociaux ; ils sont 90,6 % en 3<sup>ème</sup>. Les réseaux sociaux sont utilisés par les jeunes pour discuter entre eux et partager des photos, très peu pour rechercher des informations. 25 % déclarent se sentir moins seuls, 16 % moins déprimés et 20 % ont l'impression d'avoir une meilleure confiance en soi. Parmi les enfants de moins de 13 ans, Snapchat arrive en tête des plates-formes utilisées avec 85 % d'utilisateurs en classe de 5<sup>ème</sup>, viennent ensuite Instagram avec 66,7 %, Tik Tok avec 42 %, suivis de Whatsapp avec 29,8 % et Facebook avec 28,7 %. Les ados préfèrent communiquer de façon indirecte via les réseaux sociaux ou par SMS ; les services de messagerie (texte et vidéo) sont les plus appréciés, tandis que la communication en face-à-face a reculé et est privilégiée uniquement par 32 % des adolescents (contre 49 % en 2012).

Permis de chasse : depuis le 11 juin, les chasseurs peuvent utiliser leur permis de chasse départemental ou choisir le nouveau permis national à 200,00 € (+ 5,00 € de frais). Attention cependant : du fait de la loi locale en Alsace-Moselle, il faudra s'acquitter de 70,00 € supplémentaires pour y chasser. En cause : le système d'indemnisation des dégâts de sangliers, particulier à ces trois départements (57, 67 et 68).

Piscine : selon l'art. R.421 du code de l'urbanisme, aucune formalité n'est nécessaire pour installer chez soi une piscine de moins de 10 m<sup>2</sup> ou de plus d'un mètre de hauteur ; seule contrainte : elle doit y rester moins de trois mois par an. Si l'on est dans une copropriété, il faut néanmoins consulter le règlement intérieur de celle-ci. Pour les piscines creusées de 10 à 100 m<sup>2</sup> ou les piscines hors-sol de plus de 10 m<sup>2</sup> ou de plus d'un mètre de haut, une simple déclaration de travaux suffit. Un permis de construire est exigé si le bassin fait plus de 100 m<sup>2</sup>.

Que disent les tribunaux pour ce qui est des nuisances éventuelles ? - 1) Eclats de rire et cris des baigneurs ne sont pas un trouble anormal de voisinage (CA Montpellier 4 mai 1999), même au sein d'un lotissement (CA Aix-en-Provence n° 10-17.558 du 17 février 2012) - 2) Rires et cris restent condamnables s'ils ont lieu la nuit (Rouen n° 10-021031 du 15 septembre 2010) - 3) Idem si cette activité donne lieu régulièrement à des disputes ou des insultes (CA Versailles n° 13-00-264 du 16 octobre 2014) - 4) Si le terrain est suffisamment grand, installer une piscine trop près de la propriété voisine peut être un abus de

droit (CA Chambéry n° 09-01.957 du 16 décembre 2010) - 5) Enfin, le ronronnement permanent d'un moteur électrique est condamnable pour trouble anormal de voisinage (CA Paris n° 12-09.745 du 2 juillet 2014).

80 km/h : le 18 juin dernier, les parlementaires ont accordé aux maires et présidents de conseils départementaux la possibilité de rétablir la vitesse maximale autorisée à 90 km/h (au lieu de 80 km/h) sur certaines routes secondaires (communales ou départementales). Mais attention, les routes nationales à deux voies de circulation ne sont pas concernées et restent à 80 km/h. Les PV déjà dressés avant cet assouplissement voté dans le cadre de la loi sur les mobilités ne seront pas annulés (fausse rumeur). Bonne chance aux conducteurs pour s'en sortir !

Peste porcine : généralement cantonnée en Afrique, cette maladie virale (sans traitement ni vaccin) touche les suidés (porcs et sangliers, en France). Arrivée en Géorgie et cantonnée en Europe de l'Est durant de longues années, elle est apparue en Belgique en septembre 2018. Bien qu'elle soit totalement inoffensive pour l'homme, vous avez pu lire des consignes de sécurité et de mise en garde particulières lors de vos voyages, notamment dans les aéroports français. Et pour cause : en cas d'infestation, il faut abattre tous les animaux se trouvant dans une large zone autour du foyer décelé ; la filière « porc » en a déjà été largement impactée et les prix à la consommation s'en ressentent. Mais nous insistons : il n'y a aucun risque sanitaire pour l'homme.

Infraction routière : l'employeur doit révéler l'identité de son employé qui commet une infraction avec le véhicule de l'entreprise (mais n'a pas été interpellé sur place) uniquement pour les infractions les plus graves (excès de vitesse, feu rouge grillé, délit de fuite, etc...). En gardant le silence, l'employeur s'expose – à titre personnel – à une amende forfaitaire de 750 €. En aucun cas le salarié ne peut proposer à son patron de lui rembourser le montant de l'amende en échange du silence de ce dernier, ce qui pourrait être assimilé à une sanction pécuniaire infligée au salarié par son employeur, ce qui est interdit par le code du travail. Une simple contravention pour stationnement abusif n'entre pas dans ce cas d'espèce, le PV restant à charge du titulaire de la carte grise.

Incident bancaire : sans être des escrocs, il peut nous arriver d'émettre un chèque sans provision suffisante (problème dû, par exemple, à un encaissement tardif de ce chèque). Si nous régularisons rapidement la situation en cas de signalement par la banque, nous ne paierons que les frais d'information préalable de notre banque (de 5 à 20 €), ainsi qu'une commission d'intervention éventuelle (plafonnée à 8 € depuis 2014). En cas de non réaction, le chèque sera rejeté et l'interdiction bancaire s'appliquera à tous nos comptes, y compris ceux détenus dans d'autres établissements (mais à l'exclusion des comptes sur lesquels nous aurions une procuration pour un tiers). L'interdiction bancaire, enregistrée au fichier central des chèques (FCC) dure cinq ans ; elle est consultable par tous les établissements financiers, mais ne remet pas en cause le droit à un service bancaire de base.

Trafic maritime : 90 % des échanges commerciaux dans le monde se font désormais par voie maritime. En 2018, ce sont 90 000 navires qui ont sillonné les mers et océans du globe, brûlant 2 milliards de barils de fuel lourd. Ce carburant, issu des déchets les plus sales de la distillerie de pétrole brut, donne lieu à plus d'émanations de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote et de particules rejetées dans l'air, soit + de 2 à 3 % des gaz à effet de serre émis (dioxyde de carbone). Le fioul utilisé par les bateaux dégage 3 500 fois plus de soufre que le diesel mesuré par une marque automobile allemande et qui a donné lieu à un scandale sans précédent chez nos voisins. A noter, à titre d'illustration parlante, que les 200 plus gros navires produisent autant de dioxyde de soufre que l'ensemble des véhicules automobiles en circulation dans le monde. Enfin, Barcelone, Palma de Majorque et Venise sont les villes les plus touchées en Europe par les émissions de dioxydes de soufre (à cause des paquebots de tourisme).

Conquête spatiale : le 21 juillet dernier, les médias nous ont rappelé que - 50 ans plus tôt - deux hommes avaient marché sur la Lune vers laquelle Apollo 11 les avait transportés. Souvenez-vous : « *Un petit pas pour l'homme, un bond de géant pour l'humanité* ». Contentons-nous de rappeler ici quelques dates de cette conquête de notre unique satellite naturel permanent ; cela devrait évoquer quelques souvenirs à nombre d'entre nous. 1947 : premiers êtres vivants envoyés dans l'espace ; ce sont des drosophiles (mouches radio-résistantes). 1957 : premier satellite en orbite terrestre (Sputnik 1) et premier être vivant à atteindre l'orbite terrestre (la chienne Laïka). 1961 : premier homme dans l'espace (Louri Gagarine) et début du programme Apollo (les Américains se lancent... c'est la cas de le dire). 1963 : première femme

dans l'espace (Valentina Terechkova). 1969 : Neil Armstrong et Buzz Aldrin sont les premiers hommes à fouler le sol lunaire. 1972 : Eugene Cernan et Harrison Schmitt sont les derniers à marcher sur la Lune. Désormais, c'est Mars qui intéressera l'humanité... mais pas que : Jupiter, Mercure, Uranus, Titan, Pluton et les comètes Haley et Tchouri sont au menu également. Juste pour rêver : en 2026, les Etats-Unis d'Amérique lanceront la mission Dragonfly vers Titan qui est le plus grand satellite naturel de Saturne (arrivée prévue sur Titan en 2034...). Avis aux amateurs.

Minute de silence : en vue des cérémonies du 11 novembre, il nous a paru intéressant de rappeler l'historique de la minute de silence, telle que le ministère des Armées la relate. Ainsi, lors d'un hommage (national ou non), elle est décrétée par les autorités organisatrices et respectée par tous les participants rassemblés pour l'occasion. La minute de silence doit se comprendre vraiment au sens littéral : s'abstenir de parler et rester immobile pendant soixante secondes. Pour certains historiens, la paternité de la minute de silence est attribuée à des sénateurs portugais qui – les premiers, en février 1912 – auraient demandé le silence en mémoire d'un fervent défenseur de l'instauration de la république au Portugal, le Brésilien Jose Maria Da Silva Paranhos. Pour d'autres spécialistes, le rituel serait né au Royaume-Uni en 1919 à l'occasion du premier anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Prévue initialement pour durer cinq minutes, l'idée de ce temps de silence est ramenée à deux minutes par le roi Georges V : une minute pour les morts du conflit de 1914-1918, la deuxième minute pour les survivants. Depuis, chaque 11<sup>ème</sup> jour du 11<sup>ème</sup> mois de l'année à 11 heures du matin, dans l'ensemble du Royaume-Uni, ce temps de silence est respecté, le 11 novembre étant devenu le « jour du souvenir ». Alors, 1912 ou 1919, peu importe. Toujours est-il qu'en France, c'est Raymond Poincaré (président du Conseil) qui - le 11 novembre 1922 - décréta la première minute du silence, observée devant l'Arc de Triomphe de Paris. Auparavant, coups de canons et sonneries des cloches des églises marquaient les hommages aux morts. Pensée comme un rituel laïc, la minute de silence serait une forme de prière non religieuse, compatible avec l'ensemble des religions. Devenue l'un des symboles principaux et universels du recueillement, elle a permis d'abolir les barrières des langues et exprimerait l'idée selon laquelle les mots ne sont jamais à la hauteur des sacrifices humains ou des disparitions.

Permis de conduire : les trois premières mesures de la réforme du permis de conduire (sur les dix annoncées) sont entrées en vigueur le 22 juillet 2019 ; objectif : rendre le permis de conduire moins cher et raccourcir les délais pour le passer. Mesure n° 1 : le passage de l'épreuve pratique à 17 ans. Les jeunes qui optent pour la conduite accompagnée peuvent désormais passer l'épreuve pratique du permis dès l'âge de 17 ans. En revanche, l'âge requis pour être en mesure de conduire sans un accompagnateur est toujours de 18 ans. Mesure n° 2 : la formation sur simulateur de conduite est favorisée. Dans les 20 heures de formation obligatoire, la durée d'apprentissage sur simulateur passe de 5 heures à 10 heures. La conduite sur simulateur permet d'appréhender la conduite en toutes circonstances : neige, verglas, etc. Mesure n° 3 : la conversion du permis « boîte automatique » est facilitée. Désormais, le temps d'attente entre l'obtention du permis « boîte automatique » et la possibilité de le transformer en permis classique, passe à trois mois au lieu de six. Ceux qui choisissent cette formule n'ont que 13 heures de formation obligatoire et pour avoir accès rapidement à un permis complet (comprenant la boîte de vitesse manuelle), ces personnes devront toujours effectuer une formation de 7 heures en auto-école.

## **Quelques chiffres**

Dépenses militaires : (année 2018, en milliards d'euros) : USA 579, Chine 223, Arabie saoudite 61, Inde 60, France 57, Russie 55, Royaume-Uni 45, Allemagne 45, Japon 42 et Corée du Sud 38. Ces chiffres montrent une augmentation de 2,6 % par rapport à 2017 : + 4,6 % pour les USA et + 1,4 % pour la France. Pour information : l'Inde a augmenté ses dépenses militaires de + 29 % en dix ans.

Notre-Dame : au début de l'année (avant l'incendie), la cathédrale Notre-Dame de Paris était le quatrième monument le plus visité au monde avec 14 millions de visiteurs. Pour information : le temple bouddhiste de Senso-Ji à Tokyo était visité par 30 millions de personnes, suivi de ND de Guadalupe à Mexico (20 millions) et de la Cité Interdite de Pékin (15 millions de touristes). Quant à la basilique St Pierre de Rome, elle ne recevait « que » 11 millions de visiteurs.

Pour information complémentaire : lors de l'incendie de ND de Paris le 15 avril dernier, les sapeurs-pompiers ont utilisé un robot-extincteur de 500 kg pour pénétrer dans les zones particulièrement dangereuses sans mettre en péril des soldats du feu. En service depuis deux ans, ce robot français

résiste à de fortes températures ; armé d'une lance d'incendie à jet directionnel et équipé d'une caméra à 360 degrés, il est téléguidé par un personnel formé au sein de la brigade parisienne (BSPP). Colossus, c'est son nom, aura travaillé jusqu'à épuisement de ses batteries d'une autonomie de cinq heures.

IST : les chiffres de l'OMS sont parlants et l'organisation mondiale de la santé tire la sonnette d'alarme : plus d'un million de nouveaux cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) surviennent chaque jour parmi les 15-49 ans. Ainsi, 1 personne sur 25 dans le monde serait atteinte d'au moins une IST. En 2016, à elle seule, la syphilis a entraîné 200 000 mortinaissances et décès néonataux, ce qui en a fait la première cause de perte d'un nouveau-né dans le monde. Manque de prévention et de dépistage précoce, pénurie de médicaments dans les pays pauvres et résistance aux traitements en sont des causes aggravantes.

Tabac : 75 000 décès annuels lui sont imputables en France. Le tabac est la cause de 46 000 des 150 000 décès par cancers. 165 000 enfants de moins de 5 ans meurent dans le monde suite à des infections dues au tabagisme passif.

Sondage : selon une étude réalisée en mai (échantillon de 1 000 personnes de 18 ans et plus, méthode des quotas) et intitulée "Les Français et les fonctions régaliennes", près de neuf Français sur dix (87 %) ont une bonne image des militaires de la Gendarmerie. Néanmoins, 95 % de nos compatriotes classent les autres militaires (Terre, Marine, Air) devant les gendarmes (87 %) et les policiers (79 %). Les Français mettent d'abord en avant le courage (Armée 95%, Gendarmerie 89%, Police 82%) et le dévouement (respectivement 95 %, 89 %, 79 %). Suivent l'autorité (92 %, 86 %, 77 %) et l'efficacité (91 %, 77 %, 64 %). Par ailleurs, 70 % des Français encourageraient leur enfant, si ce dernier le souhaitait, à devenir gendarme ; 69 % à s'engager dans l'Armée et 58 % dans la Police.

Marine nationale : savez-vous quel est la plus grande unité de notre « Royale » ? Non ? Vous allez être surpris : c'est le bataillon des marins-pompiers de Marseille (BMPM) créé en 1939 et fort de 2 500 militaires et civils. Equipé de 350 engins opérationnels terrestres, il dispose de 35 moyens flottants dont 2 bateaux-pompes et peut compter sur 2 hélicoptères pendant la saison des feux de forêts. 300 véhicules de servitude complètent son parc roulant. Bon anniversaire au BMPM qui fête ses 80 ans.

Profanations : en 2018, ce ne sont pas moins de 881 édifices religieux qui ont été vandalisés. Toujours selon le ministère de l'Intérieur, l'an dernier 1 063 « actes anti-chrétiens » ont été recensés, contre 541 anti-juifs et 100 actes anti-musulmans. Vols et dégradations représentent 997 cas des 1 063 actes anti-chrétiens ; les 66 cas restants sont des menaces ou des intimidations, selon le décompte réalisé par les services de renseignement territorial.

## **Infos Gendarmerie**

\* 2019 : année faste pour la Gendarmerie. En effet, plusieurs anniversaires y sont fêtés : 10 ans de rattachement au ministère de l'Intérieur, 20 ans de la loi sur les réserves (dont la réserve citoyenne de défense et de sécurité), 30 ans de la concertation (CFMG – voir ci-après), 35 ans de l'incorporation des premières femmes, 50 ans du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG – voir plus loin), 100 ans de l'école des officiers de Melun (EOGN).

\* Assises de la réserve citoyenne gendarmerie : sans revenir sur tous les points évoqués lors de cette riche journée organisée par le général KIM et son équipe du commandement des réserves gendarmerie (CRG) le 17 mai dernier à l'École militaire de Paris, journée à laquelle Philippe WITTIG a pris part, voici quelques éléments de la conclusion du DGGN, le général d'armée Richard LIZUREY ... qui ne m'en voudra pas de résumer ses propos dont l'intégralité nous a été transmise le 8 juillet par le général Olivier KIM. Après avoir détaillé deux enjeux (l'un humain, l'autre technologique), le directeur général s'est adressé aux réservistes citoyens en ces termes : « *Sur chacun de ces enjeux, nous avons besoin de votre expertise, de votre regard. Nous vous solliciterons au mieux, mais nous acceptons également les offres de services. C'est un dialogue. N'hésitez jamais. À ces grands enjeux qui dessinent notre service, s'ajoutent des stratégies internes que je vous livre et sur lesquelles nous avons besoin également de vos idées, réflexions et propositions. [...] Première stratégie : notre effort consiste à replacer la brigade au centre de notre organisation, ce qui est la condition sine qua non d'un contact efficace et permanent avec la population. La brigade territoriale a connu par le passé un certain effacement (en interne le « tout sauf*

la brigade », etc.). Or, la brigade est l'unité de base de toute notre organisation : porte d'entrée, la vitrine et le cœur de tout le travail de la maison ; premier échelon de proximité et échelon d'accueil du public, tout part de la brigade. Elle est le métronome du travail de la gendarmerie. Avec le logement en caserne, elle est le principal pilier de notre proximité et de notre réactivité pour servir la population. Ayez ainsi en tête que toutes les réformes engagées actuellement en gendarmerie ont pour premier objectif et vocation de redonner toute sa place et tout son prestige à la brigade, tout son prestige au gendarme servant dans les brigades. Autour de la stratégie suivante : 1) redonner l'initiative et la liberté de manœuvre => les expérimentations menées localement n'ont pas à être validées par la direction générale, sécurité sur-mesure pour les territoires, etc. 2) soulager les brigades d'un travail non prioritaire écrasant => bureaux d'ordres pour apprendre à dire non, guerre aux astreintes inutiles, etc. 3) redonner aux brigades «défavorisées» les moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement => plan de rattrapage, incitations, école des gradés, etc. 4) réfléchir au visage de la brigade de demain : expérimentation des brigades multi-rôles. Pour éviter que chaque spécialité travaille en silo. Toujours veiller au mouvement centripète vers la brigade. Il faut aider et soutenir les brigades. C'est mon travail. Celui de la DGGN. Le vôtre également si vous avez des idées. Deuxième stratégie : du gendarme à l'officier général, préparer notre corps social aux enjeux d'avenir. Ce que seront nos missions et les besoins de nos concitoyens dans 50, 30, ou même 10 ans, personne ne peut le prévoir avec exactitude. D'où l'importance de former nos gendarmes à la culture de la transformation. La stratégie première de la gendarmerie est d'être capable de s'adapter à toute époque. Nous ancrons et nous renouvelons la pédagogie de nos écoles autour de cette idée. C'est un investissement fondamental pour demain ! [...] C'est la raison pour laquelle également, pour permettre ce « basculement », au titre des réformes 2019, j'ai souhaité que des officiers généraux retournent commander sur le terrain dans les endroits les plus sensibles. Davantage de jeunes officiers à la DG, davantage d'officiers généraux sur le terrain. Assurer ce « basculement », c'est également continuer à s'entraîner pour être prêts, car la compétence n'est jamais innée. Il ne faut jamais sacrifier l'entraînement (budgétairement comme dans l'organisation du service) ! **J'ai coutume de dire que la gendarmerie est l'institution qui s'est le plus transformée.** Elle n'a pas peur de se transformer. Nous revendiquons la transformation comme méthode. En dix ans, l'institution a beaucoup évolué. Le risque qu'il y avait à quitter le ministère des militaires ne s'est pas concrétisé. La gendarmerie est une force militaire, armée, de sécurité intérieure, qui joue tout son rôle et est écoutée au sein du ministère de l'intérieur. Où elle contribue à la conception des politiques publiques de sécurité. Plus encore, sa militarité a servi le ministère de l'intérieur. Mais dans ce contexte de transformations, nous avons notamment une conviction : l'importance d'un triple dialogue. 1) importance du dialogue «externe» = avec la population (contact), les élus (contrat opérationnel), la communauté de la recherche (stratégie partenariale), etc. 2) dialogue « interne » = lié à notre système original de concertation. 3) et, j'y viens, le dialogue avec nos réservistes et nos réservistes citoyens, qui à la fois nous connaissent bien et à la fois « viennent d'ailleurs ». Ce qui est donc d'autant plus utile ! Dès lors je finirai, chers réservistes citoyens, comme je finis avec n'importe quel militaire ou personnel de la gendarmerie, en vous disant ce que j'attends de vous. **J'attends de vous : la spontanéité de vos analyses, votre capacité à nous faire part de vos rapports d'étonnement, vos idées pour nous challenger, votre allant pour nous aider.** Et comme à des militaires et des personnels « d'active », je finirai en vous disant ma reconnaissance. Ma reconnaissance, au nom de la gendarmerie nationale, pour votre engagement, votre engagement au service de notre arme, votre engagement au service de la France. »

Comment ne pas adhérer à de telles paroles, lorsque l'on est engagé - même bénévolement - au sein de la réserve citoyenne de défense et de sécurité de la Gendarmerie nationale et que l'on ne demande qu'à être utile à l'Institution et à notre pays ? Merci, mon Général. Vous pouvez compter sur nous tous !

\* CFMG : le Conseil de la Fonction Militaire Gendarmerie, garant du dialogue interne au sein de l'Institution, ce sont 2 000 conseillers concertation (CC2) élus présents au côté des échelons territoriaux de commandement + 75 membres titulaires et 114 membres suppléants qui siègent dans le groupe de liaison national.

\* CNEFG : créé en 1969, le centre de Saint-Astier en Dordogne ce sont 200 cadres permanents qui accueillent plus de 120 stages annuels sur 140 hectares d'infrastructures d'instruction adaptées au rétablissement de l'ordre, à l'intervention professionnelle, à la formation internationale et le partenariat. Le CNEFG est classé centre d'excellence européen d'ordre public et est capable d'héberger et de nourrir 900 stagiaires par jour. Son pôle « prospectives » prend en charge les études et expérimentations, les retours d'expérience et les besoins exprimés.

\* VBRG : les véhicules blindés à roues de la Gendarmerie se sont retrouvés en première ligne lors de la crise des Gilets jaunes. Dès le 1<sup>er</sup> décembre - notre hiérarchie ayant pris la mesure des violences passées et ayant pris en compte les renseignements d'avant-manifestation fournis par les services spécialisés - deux blindés de la Gendarmerie étaient pré-positionnés dans la cour des Invalides. Le samedi suivant, au vu de l'accroissement des violences des manifestants, cette force blindée de l'Arme sera déployée et 14 engins circuleront dans les rues de Paris. La question du renouvellement de ces engins blindés (4x4 de 13 tonnes chacun, entrés en service en 1974) se pose dorénavant et leur remplacement inévitable devient urgent. Le ministère de l'Intérieur envisagerait d'investir dans de nouveaux engins de ce type (par la future loi de programmation de la sécurité intérieure), sachant que cette dépense serait estimée à 50 à 100 millions d'euros. Affaire à suivre. Rappel : les VBRG avaient dû être déployés à ND des Landes et lors du référendum de Nouvelle-Calédonie (voir notre bulletin IRA n° 7).

\* Trafics de médicaments : en 2018, la Gendarmerie a neutralisé 22 sites web, démantelé 24 groupes criminels (435 arrestations), saisi 555 litres, 1 778 kg et 12 942 685 unités de produits d'une valeur marchande (valeur de rue) de 167 825 462 € et 3 120 796 € d'avoirs criminels récupérés auprès de 72 sociétés impliquées. Ce trafic, très lucratif et qui passe essentiellement via Internet), concerne surtout les médicaments psychotropes et dopants.

\* D-Day : la Gendarmerie a été mobilisée massivement (près de 4 000 militaires de l'Arme, dont des élèves-gendarmes et des réservistes) et tous ses métiers ont été présents lors des cérémonies du 6 juin dernier sur les plages de Normandie, festivités marquant le 75<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement.

\* Officiers généraux : récemment, des généraux ont pris le commandement de groupements de gendarmerie départementale (GGD 13) ou de gendarmerie mobile (II/1 Maisons-Alfort). Comme la Gendarmerie comptera 160 généraux en 2027, d'autres groupements suivront très certainement. NB : quasiment tous les commandements de la gendarmerie outre-mer sont occupés par des généraux et toutes les écoles de Gendarmerie (sauf celle de Châteaulin en Bretagne... pour le moment) sont commandées par des officiers généraux.

\* Ecole de Dijon : commandée par notre ami le général Pascal HURTAULT, cette dernière école en date (2017) devrait former simultanément 1 300 stagiaires (11 compagnies) dès l'année prochaine. Il serait même question d'y installer le commandement des écoles, basé aujourd'hui à Rochefort... Bonne chance à notre camarade Pascal, ancien commandant du GGD 68 !

\* Drones : 21 gardes républicains servent au sein de la section protection appui drone (SPAD) créée en 2017, afin d'interdire tout survol de certaines zones précises par ces nouveaux engins. Dotés de matériels performants, nos camarades peuvent détecter la quasi-totalité des drones actuellement sur le marché, dans un rayon de 5 kilomètres et peuvent brouiller le vol du drone pour le neutraliser (dans un rayon d'un kilomètre). Outre la Garde républicaine, la gendarmerie des transports aériens et certains spécialistes des SIC (systèmes d'information et de communication) disposent également de matériels en vue du brouillage au niveau zonal. En tout, ce sont donc 280 gendarmes qui sont qualifiés pour cette nouvelle activité de « chasse aux drones ».

\* Promotion sociale : la gendarmerie cultive cette valeur et est bien reconnue pour les possibilités de promotion interne qu'elle offre à ceux qui le souhaitent... et qui s'en donnent les moyens. Ainsi, sur les 6 139 officiers de gendarmerie (2019), 40 % sont issus du rang, 36 % viennent du recrutement semi-direct (sous-officiers titulaires d'une qualification) et 24 % proviennent du recrutement direct (titres universitaires). En résumé : plus des trois quarts des officiers sont issus du corps des sous-officiers et nos responsables étoilés d'affirmer souvent que l'on peut entrer dans l'Institution comme gendarme et finir sa carrière en tant que général. Qui dit mieux ?!

\* Renseignement : créé il y a cinq ans, le service de renseignement de la Gendarmerie poursuit sa structuration. En effet, de Notre-Dame-des-Landes à Bure en passant par la crise des Gilets jaunes, les groupuscules terroristes, anarchistes ou autres activistes de tous bords, les gendarmes du renseignement n'ont pas le temps de s'ennuyer et une cinquantaine de nouveaux postes de gendarmes devraient être ouverts cette année dans le renseignement territorial (service mixte Police/Gendarmerie). Le recueil



d'information de l'Arme est ancien, presque viscéral, contact et recherche du renseignement faisant partie intégrante de l'ADN du gendarme, mais nos camarades - à tous niveaux - doivent faire face à un volume croissant d'informations et il ne faudrait pas que ce volume nuise à la qualité d'interprétation des informations glanées ou reçues. Plusieurs secteurs restent sensibles : notamment l'évaluation de la menace hors terrorisme et la prévention du terrorisme. Mais veille numérique et sécurité économique ne sont pas oubliées non plus, loin de là.

\* Commandement des réserves : le JORF du 28 juin 2019 (n° 0148 – texte n° 29) publie l'arrêté du 11 juin 2019 relatif aux attributions et à l'organisation du commandement des réserves de la gendarmerie nationale (NOR : INTJ1903408A). En voici un extrait (art. 1 donnant une vue d'ensemble de l'objet du décret) :

*I. - Le commandement des réserves de la gendarmerie est un organisme d'administration et de soutien de la gendarmerie nationale. Il assure la mise en œuvre des instructions du ministre de l'intérieur et du directeur général de la gendarmerie nationale, et remplit les missions générales et spécifiques relatives aux réserves que le directeur général de la gendarmerie nationale peut lui confier.*

*Représentant du directeur général de la gendarmerie nationale, le commandant des réserves exerce les fonctions de délégué aux réserves de la gendarmerie auprès des armées. A ce titre, il assiste le directeur général de la gendarmerie nationale au comité directeur de la garde nationale. Il siège au conseil consultatif de la garde nationale. Enfin, il représente la gendarmerie dans les relations avec la garde nationale et les délégués aux réserves des autres armées.*

*II. - Chargé de la cohérence de la chaîne fonctionnelle des réserves, le commandement des réserves de la gendarmerie propose au directeur général de la gendarmerie nationale, en liaison avec le directeur des opérations et de l'emploi, le concept, la doctrine et la politique d'emploi des réservistes. Il les adresse à l'ensemble des commandants de formations administratives et en exerce également le contrôle interne. Il participe à la planification nationale de l'engagement des réserves.*

*Il pilote et supervise également leur formation.*

*Il prépare et répartit le budget des réserves pour les formations administratives ; il exécute et en assure le suivi pour le compte des organismes centraux.*

*Il conduit, en lien avec le service d'information et de relations publiques des armées - gendarmerie, la politique de communication des réserves.*

*Lors de crises majeures, le commandement des réserves de la gendarmerie assure la montée en puissance de la réserve militaire de la gendarmerie pour appuyer l'action des échelons territoriaux de commandement. A l'occasion d'événements de portée nationale, il peut se voir confier le contrôle de leurs conditions d'emploi.*

*III. - En charge de la protection et de la prospective de la chaîne réserve, le commandement des réserves de la gendarmerie pilote la politique de protection sociale des réservistes et s'assure, en lien avec le service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure, de la protection physique et du soutien des réservistes. Par ailleurs, il développe une réflexion sur l'avenir des réserves.*

*IV. - Le commandement des réserves de la gendarmerie dispose de l'administration de la réserve citoyenne de défense et de sécurité et en assure la coordination et l'animation au niveau central. Il contrôle sa bonne gestion au sein des formations administratives et élabore les directives nationales.*

*V. - Le commandement des réserves de la gendarmerie gère directement les réservistes rattachés à l'administration centrale.*

Bonne chance au général de division Olivier KIM et à sa jeune équipe ! Mais quand le patron en veut et est dynamique, la troupe suit sans problème. Nous sommes donc confiants dans l'action du CRG.

\* Cybercriminalité : en 2018, le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) de la Gendarmerie a mené 160 enquêtes, contre 127 l'année précédente. Son travail judiciaire a permis l'identification de 156 suspects. Le C3N a également réalisé 43 missions d'appui judiciaire, 55 environnements numériques et 184 rapprochements judiciaires. Dans le cadre du réseau Cybergend, l'unité C3N a aussi assisté des enquêteurs spécialisés de l'Arme (près de 2 600 interventions). L'an passé, la Gendarmerie a enregistré 67 890 plaintes pour des cyber-infractions, soit une hausse de 7 % (environ trois quarts de ces infractions cyber sont des escroqueries). Enfin, notre Maison a traité 246 plaintes suite à des ordinateurs infectés par un rançongiciel.

\* Soldes : à titre d'information, pour répondre à des questions qui nous sont souvent posées et sans

entrer trop dans le détail, nous voulons évoquer ici les traitements (soldes = salaires) des militaires de la Gendarmerie. Sachant que la valeur du point d'indice est de 56,2323, nous vous laissons faire les calculs qui vous intéressent, en fonction des indications suivantes (seul l'échelon de base est indiqué) :

GRADE	Indice brut au 01/01/19	Indice brut au 01/01/20	Indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP)
Elève-gendarme	335	335	12 %
Gendarme	366	372	28 %
Maréchal des logis-chef	426	441	28 %
Adjudant	483	489	28 %
Adjudant-chef	539	548	28 %
Major	580	587	28 %
Sous-lieutenant	404	444	10 %
Lieutenant	468	493	28 %
Capitaine	689	704	27 %
Chef d'escadron	782	804	23 %
Lieutenant-colonel	890	890	21 %
Colonel	1001	1001	21 %

Les lieutenants-colonels (à/c de l'échelon 2 exceptionnel), les colonels (à/c de l'échelon 3) et les généraux sont tous placés dans des groupes « hors échelle » dont les soldes annuelles sont fixées par décret comme suit (2019) :

Général de brigade	à partir de 63 205,11 €	21 %
Général de division	à partir de 65 960,49 €	21 %

## zoom...

*Aujourd'hui, nous faisons un focus succinct sur une opération spéciale menée par la Gendarmerie nationale, à savoir l'évacuation de la ZAD Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique (44).*

Le 17 janvier 2018, l'Etat décide d'abandonner le projet de construction d'un nouvel aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes. Afin de rétablir l'état de droit sur le territoire occupé depuis 2008 par une « zone à défendre » (ZAD), trois missions essentielles sont confiées à la gendarmerie : apporter le concours de la force publique aux huissiers chargés d'expulser les résidents des 39 squats installés sur le site, assurer la liberté de circulation sur les axes routiers neutralisés par les « zadistes », contenir les troubles à l'ordre public et prévenir la commission d'infractions pénales. Rien que cela !?

Déroulement des opérations d'évacuation :

- 20 janvier/28 mars 2018 : dégagement et viabilisation de la route départementale 281 (ex-route des chicanes) : 25 escadrons de gendarmes mobiles (EGM) sont mobilisés pour dégager l'axe routier – 8 EGM sont chargés de protéger le chantier de réhabilitation de la chaussée fortement dégradée
- 9 avril/12 avril 2018 : expulsions et déconstruction de 29 squats : 25 EGM qui connaissent des affrontements très violents avec des militants radicaux qui veulent récupérer la ZAD
- 16 avril 2018 : 8 EGM accompagnent les travaux de déblaiement et empêchent toute réinstallation sur les terrains évacués
- 17 et 18 mai 2018 : expulsions et déconstruction de 19 squats, avec une résistance moindre des occupants restants
- à partir du 21 mai 2018 : dispositif de stabilisation avec 6 EGM suite au déblaiement des derniers squats.

NB : 150 à 400 personnes vivent sur zone jusqu'au début des opérations d'évacuation. Elles sont soutenues par des militants locaux et des anticapitalistes, écologistes, altermondialistes venus de toute la France et de l'étranger. La pression médiatique est forte, mais certains habitants soutiennent les forces

de l'ordre, ne supportant plus les troubles générés depuis 10 ans par les « zonards » qui savent parfaitement utiliser les réseaux sociaux durant l'opération.

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de Loire-Atlantique et des départements limitrophes sont intégrés au dispositif pour prendre en charge les blessés ; ils sont aidés par les deux hélicoptères de la sécurité civile et du Samu de Nantes.

Six mécaniciens de la zone Ouest assurent le dépannage et les réparations des véhicules engagés (229 véhicules légers et 200 Irisbus) ; les mécaniciens AEB (auto-engins-blindés) de Versailles-Satory sont mobilisés pour assurer la maintenance des VBRG très sollicités durant l'opération où ils ont beaucoup souffert...

Le Service de soutien à la projection opérationnelle (SSPO) peut soutenir sur place 200 personnels, notamment en termes de matériels à renouveler suite à détériorations.

Les formations militaires de la sécurité civile sont présentes avec des moyens mécaniques de déblaiement d'obstacles ou de remblaiement de tranchées.

Enfin, les démineurs de la sécurité civile sont à disposition du GOMO (Groupement opérationnel de maintien de l'ordre).

Si, malgré sa complexité et sa sensibilité, cette opération de gendarmerie a été une réussite, c'est parce qu'elle a été minutieusement anticipée et planifiée dès la mi-décembre 2017, bien que la gendarmerie n'avait aucune information quant à l'option finale qui sera choisie par le pouvoir politique.

Juste avant le début des opérations d'évacuation, une préparation opérationnelle complémentaire spécifique a été dispensée à l'ensemble des personnels engagés (rappels des cadres légaux particuliers, techniques de désentravement de l'adversaire, secourisme...).

Au total, 2 500 gendarmes départementaux ont été engagés (dont des volontaires OPJ et maîtres de chiens), 25 EGM ont été déplacés, les forces aériennes de la gendarmerie (hélicoptères et drones) ont été sollicitées, la Garde républicaine est intervenue aussi dans la lutte anti-drones de l'adversaire, ainsi que des unités spécialisées (PGM, EDSR, autres...) et des membres de la DGGN.

Sur les 97 lieux de vie recensés sur l'ex-ZAD, 39 ont été évacués (dont 36 déconstruits et déblayés), 68 personnes ont été expulsées et près de 6 000 m<sup>3</sup> de décombres ont été déplacés (270 bennes). Entre avril et mai, 211 barricades ont été réduites par les VBRG. 400 balles de défense et 19 000 grenades lacrymogènes ont été tirées (dont 4 000 grenades avec effet déflagrant combiné). 55 interpellations ont été effectuées (elles ont conduit à 41 condamnations ou convocations pénales). 800 engins incendiaires, 50 kg d'artifices et d'engins explosifs, 10 armes blanches ont été saisies. 129 procédures ont été diligentées au total. Enfin, 10 tentatives de réinstallations ont été empêchées par nos gendarmes.

Chiffres plus tristes : 106 camarades ont été blessés lors de ces opérations (dont 34 atteints de traumatismes sonores).

Selon le commandement, malgré les conditions très difficiles, les délais impartis, la détermination de l'adversaire (bien équipé, organisé et disséminé sur une zone très étendue) qui exerçait une pression permanente sur les forces de l'ordre, malgré des affrontements intenses, une sur-médiatisation de l'opération et les « fake news » colportés, l'opération a réussi parce qu'elle a été bien conçue (planification, médiation, poste de commandement unique) et parce que le rapport de forces (2 gendarmes pour un opposant, en moyenne) a permis de surpasser, puis de décourager les opposants radicaux.

Le statut militaire de la Gendarmerie et les moyens déployés ont été un facteur supplémentaire de réussite (renseignement et travail judiciaire en amont, communication de crise, manœuvre blindée avec 4 VBRG engagés au quotidien).

NB : la logistique a permis d'approvisionner, d'équiper, de ravitailler, d'héberger et de nourrir une force de 2 500 militaires présents en secteur rural, afin de leur garantir le maintien de la capacité opérationnelle de la Gendarmerie nationale.

*Bravo à la Gendarmerie nationale pour cette belle réussite  
et merci au SIRPA Gendarmerie pour les renseignements fournis !*

## La vie de notre association

### Au niveau national

- Lors du conseil d'administration national du 11 juin 2019 et sur proposition du colonel (R) Luc DELNORD, président national, Philippe WITTIG (délégué régional Alsace) a été nommé rédacteur pour les brèves nationales qui figureront sur le site internet de R.E.S.GEND. et pourront servir aussi pour le bulletin « Bleu Défense » si nécessaire.

Le conseil d'administration a également défini les responsabilités de chaque membre du CA (représentation, questions juridiques, administration générale, comptabilité, animation, communication, etc...).

- Le colonel (H) Jean LEBLANC, président d'honneur de notre association nationale, est décédé le 10 Juillet dernier à l'âge de 79 ans. Premier président de R.E.S.GEND, il laissera à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un militaire droit, loyal, et pleinement dévoué au drapeau. Désormais, il repose au cimetière de Gennevilliers. Adieu Jean, cher camarade.

- L'assemblée générale nationale de R.E.S.GEND se tiendra à la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) - 4, rue Claude Bernard à Issy-les Moulineaux (92) le samedi 23 novembre 2019 à partir de 13 h 30. Avis aux amateurs, membres de notre association... Informations complémentaires à venir en temps utiles ; elles vous seront transmises par courriel dès que nous en aurons été destinataires.

## Notre association et la Gendarmerie

### Le point de vue



Ce billet vous est ouvert en permanence, amis R.E.S.GEND. Alors, n'hésitez pas à l'utiliser !

Aujourd'hui, nous consacrons cette rubrique à l'aumônier militaire du Haut-Rhin, également aumônier des gendarmes, qui a bien voulu répondre aux questions de Philippe WITTIG pour ce portrait qui - nous l'espérons - vous intéressera.

*Photo tirée du site internet de la communauté d'Ottmarsheim*

- Père Laurent-Marie POCQUET DU HAUT JUSSE, bonjour et merci de nous recevoir en ce prieuré Saint Bernard d'Ottmarsheim (68) dont vous êtes le Prieur tout en assumant (depuis 2013) les fonctions de Supérieur général de la congrégation des Serviteurs de Jésus et de Marie.

Tout d'abord, pourriez-vous nous présenter cette jeune congrégation ?

- *Créée en 1931 en Haute-Marne (52) par Jean-Edouard LAMY, la congrégation a été officiellement reconnue en 1948. Le pèlerinage (Notre Dame des Bois) créé par le fondateur est toujours visible en Haute-Marne. Implantée aussi en Amérique du Sud, notre famille religieuse s'est installée à Ottmarsheim en 1991 (deuxième fondation de notre Congrégation) et j'en suis toujours (jusqu'à la fin de l'année) le Supérieur. Notre mission spécifique est l'éducation de la foi et l'évangélisation de la jeunesse.*

- Merci pour cette introduction. Passons maintenant au sujet principal de cette entrevue, à savoir vous ! Sans être trop indiscret (quoique...), pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous êtes devenu religieux et comment vous êtes devenu ensuite aumônier militaire, des régiments haut-rhinois (15/2 à Colmar et RMT à Meyenheim), mais surtout de la gendarmerie ?

- *Après mon baccalauréat, ayant ressenti un véritable appel, je me suis destiné à la prêtrise. J'ai toujours su que je serai prêtre... En 1988, j'ai rejoint la communauté d'Ourscamp dans l'Oise pour y suivre ma formation et mon parcours religieux. J'ai participé à la fondation de notre prieuré d'Ottmarsheim en 1991*

*tout en étudiant la philosophie et la théologie à l'Université de Fribourg (Suisse). En 1997, je suis revenu à la maison mère pour être ordonné prêtre. En 2003, une fois terminé mon doctorat de théologie, je suis entré dans l'aumônerie militaire. Jusqu'en 2012, j'ai assumé l'aumônerie du Groupement de Gendarmerie départementale de l'Oise et du Groupement de Gendarmerie mobile de Saint-Quentin. En 2012, j'ai rejoint notre prieuré d'Alsace. D'abord aumônier de l'Etat-Major et du Bataillon de Commandement et de Soutien de la Brigade franco-allemande (Garnison de Müllheim-Breisach), j'ai assumé par la suite celle du 152<sup>e</sup> RI de Colmar, du Groupement GD du Haut-Rhin et, dernier bébé apporté par la cigogne alsacienne, le Régiment de Marche du Tchad.*

- Comment conciliez-vous votre mission de religieux avec votre engagement militaire ?

*Je dirais comme un militaire qui doit concilier vie familiale et engagement professionnel. La vie communautaire est un grand soutien (elle évite de devenir un vieux célibataire endurci !) et je porte dans notre prière communautaire, liturgique et personnelle tous mes « paroissiens » militaires. Bien sûr, je n'ai pas la même disponibilité qu'un aumônier militaire qui vit dans une garnison ou une caserne, mais les militaires et leurs familles savent qu'ils peuvent toujours me joindre et que je les visite volontiers.*

- Un homme de paix peut-il aussi être soldat en uniforme ? Si oui, pourquoi et/ou comment ?

*- Personne n'est plus attaché à la paix que le militaire. Certes, comme le disait à l'époque Monseigneur Michel DUBOST, évêque aux Armées de 1989 à 2000, qui appelait nos militaires « soldats de la paix », les choses sont différentes aujourd'hui puisque la guerre est revenue dans les préoccupations de nos soldats. Le maintien de la paix reste néanmoins toujours l'objectif principal des armées, notamment celui de notre pays. Je me sens peut-être davantage utile auprès d'eux en ces périodes troublées. Ma mission religieuse, missionnaire, auprès de ces militaires n'en est que plus nécessaire. Je suis présent autant que faire se peut auprès de nos soldats en mission Sentinelle, mais il ne m'est pas possible de les accompagner en OPEX. En revanche j'avertis toujours l'aumônier catholique sur zone lorsqu'une de mes unités part servir au Mali, dans la bande sahélo-saharienne, en Outre-Mer, au Liban, en Jordanie, aux Emirats arabes unis, en Irak etc...*

- Comment concevez-vous votre fonction d'aumônier catholique ? Comment l'exercez-vous ?

*- Apporter un soutien moral et religieux aux militaires et à leurs familles, répondre aux demandes de sacrements en ces temps parfois difficiles où chacun se pose des questions concernant le sens de sa vie et les valeurs qui font notre civilisation : voilà ce qui me guide dans mon quotidien de religieux auprès de ces personnes qui doivent savoir qu'on ne dérange jamais le Padre quoiqu'il arrive et quelle que soit l'heure. Témoigner de la Vérité et de l'Espérance, de la présence de Dieu dans toutes les circonstances et les péripéties d'une vie humaine, voilà ma mission d'aumônier militaire catholique.*

- Vous semblez très proche des militaires, des gendarmes notamment au milieu desquels je vous rencontre le plus souvent. Comment vous sentez-vous au sein de cette grande famille ? Que souhaitez-vous apporter à ces femmes et à ces hommes qui ont fait le choix de se mettre au service des autres, notamment aux jeunes qui s'engagent ?

*- Les gendarmes exercent une belle et noble mission, pas toujours reconnue comme elle le mériterait. En ce qui me concerne, je crois en la militarité de l'Institution où les mots de « service, dévouement, loyauté, défense du droit des personnes, amour de la Patrie » ont un sens et soutiennent le vécu de ces militaires au service de la population que sont nos camarades gendarmes.*

- Combien d'aumôniers militaires êtes-vous aujourd'hui en France et quels sont vos rapports avec vos « confrères » des autres religions monothéistes ?

*- Pour ce qui est des aumôniers militaires catholiques, nous sommes 125 prêtres, 20 diacres (pour les diacres et les prêtres certains sont à plein temps, d'autres en réserve militaire) et 56 laïcs (hommes et femmes). Pour les départements d'Alsace, de Lorraine et du Nord de la Franche-Comté (Territoire de Belfort et Haute Saône), nous nous rencontrons régulièrement. L'ensemble du Diocèse aux Armées, avec à sa tête Mgr Antoine de Romanet, se retrouve pour une session d'études chaque hiver et à l'occasion du Pèlerinage militaire international à Lourdes, durant un week-end du mois de mai. Cette année, un gendarme du Groupement y a été baptisé et deux autres ont reçu le sacrement de la Confirmation !*

*L'aumônerie protestante compte 80 aumôniers, dont 34 d'active. D'après Wikipédia, il y a 45 aumôniers musulmans et 27 aumôniers israéliens.*

- Quelle est la durée de votre « mandat » ; est-il renouvelable le cas échéant ; qui vous nomme-t-il et êtes-vous rétribué ?

- *Bien que nous n'ayons pas de grades, nous avons des contrats d'officiers. Certains d'entre nous sont des réservistes opérationnels, sous contrat comme tout militaire ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR). Les aumôniers militaires sont rétribués par le ministère de la Défense. En ce qui me concerne, je suis aumônier concordataire (un poste pour chacun des départements concordataires). Autrement dit, la solde est versée non par le Ministère des Armées mais par le Ministère de l'Intérieur. Sachant que j'ai fait vœu de pauvreté, c'est ma communauté qui reçoit ma solde et qui assume toutes mes dépenses.*

- Pour conclure, souhaiteriez-vous nous dire autre chose ?

- *Courage et confiance !* (avec un bel éclat de rire du Padre qui a aussi de l'humour).

Grand merci, Padre, pour ce moment que vous nous avez consacré (presque sur le ton de la confiance) et bravo pour ce bel engagement, au service de Dieu et des hommes, qui est le vôtre !

*Propos recueillis le 24 mai 2019*

## RI

R.E.S.GEND Infos (RI), notre bulletin, ne vous présente pas les informations par ordre d'importance, mais par ordre chronologique. Votre serviteur, rédacteur de ces lignes, les reprend au fur et à mesure qu'elles lui parviennent via les divers canaux et les multiples medias qu'il parcourt régulièrement.

### Attention

L'adresse mail « [phwebm@yahoo.fr](mailto:phwebm@yahoo.fr) » n'est plus valable.

Bienvenue sur [resgend-alsace@laposte.net](mailto:resgend-alsace@laposte.net) !

A tous, bonne lecture et à bientôt !



*Document rédigé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019*